



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N°22- 929 ET N°22-930

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 le conseil municipal a adopté le projet de règlement 22-929 modifiant le règlement 04-626 ainsi que le premier projet de règlement 22-930 intitulé « Amendement du règlement de zonage numéro 04-620 – création de la zone Rc.13 et modification des zones Eaf.24, Ra.68, Ra.69, Rc.6, Rb.21 et Rb.22 ». Les objets de ces projets de règlement peuvent être décrits comme suit :

#### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-929 modifiant le plan d'urbanisme 04-626.**

Le but du présent règlement est de changer la dominance de la zone Eaf.24 pour y permettre un développement domiciliaire en multi-logements et afin d'assurer la concordance entre le plan d'urbanisme 04-626 et le règlement de zonage 04-620.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-930 Amendement du règlement de zonage n° 04-620 – création de la zone Rc.13 et modification des zones Eaf.24, Ra.68, Ra.69, Rc.6, Rb.21 et Rb.22**

Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin de créer une nouvelle zone à dominance résidentielle Rc.13 à même une partie de la zone à dominance Eaf.24 afin d'y permettre uniquement les habitations de 2 à 8 logements et de 2 à 3,5 étages.

Le second but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage n°04-620 et le plan de zonage 2/5 afin d'inclure le lot 4 326 527 du cadastre révisé du Québec à même la zone à dominance Rc.6 qui autorise l'habitation multifamiliale 4 à 8 logements.

**QU'**une assemblée publique de consultation se tiendra le 30 juin 2022 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlements 22-929 et 22-930 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

**QUE** ces projets de règlements sont disponibles pour consultation en contactant Me Sylvie Lepage au 418-763-5511 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : [sylvie.lepage@villesadm.net](mailto:sylvie.lepage@villesadm.net). Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Ste-Anne-des-Monts (<https://villesadm.net/avis-publics>).

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 13 juin 2022.

  
Me Sylvie Lepage, OMA  
Greffière